

PUBLICATION LE 17 juin 2022

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE DE BESANÇON

Mme Anne VIGNOT - Maire

2, rue Megevand

25034 BESANCON

SIRET 21250056500016



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Acquisition de balayeuses de voirie électriques
Référence	2022-FCS-PAL-0149
Type de marché	Fournitures
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FRC21
Lieu principal de livraison	Centre Technique Municipal 94 avenue Georges Clémenceau 25000 Besançon
Durée	48 mois
Description	Montant HT estimé pour la durée totale du contrat : 600000.0 Euro(s) H.T. Les seuils sont exprimés en quantité au sein des documents de la consultation. L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents et l'émission de bons de commande dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Acquisition de maximum 3 balayeuses aspiratrices articulées de chaussées et trottoirs électriques de l'ordre de 2m3 et des pièces détachées ou accessoires qui leur sont associés
Code CPV principal	34144431 - Balayeuses aspiratrices La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 600 000,00 €
Options	Non

Reconductions Non

Conditions relatives au contrat

Autres conditions Conditions particulières d'exécution :
L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.
Aucune clause de garantie financière prévue.
Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie.
Les prix sont fermes.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.
ressources propres ou emprunt

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Offres Remise des offres le **20/07/22 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 20/07/22 à 14h00

Dépôt • **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Besançon
30, rue Charles Nodier
25044 Besançon Cedex 3
Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01
greffe.ta-besancon@juradm.fr
http://besancon.tribunal-administratif.fr/
Organe chargé des procédures de médiation :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends
1 rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy
Tél : 03 83 34 25 65 - Fax : 03 83 34 22 24
caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs

adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du cja)

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 17/06/22 à la publication